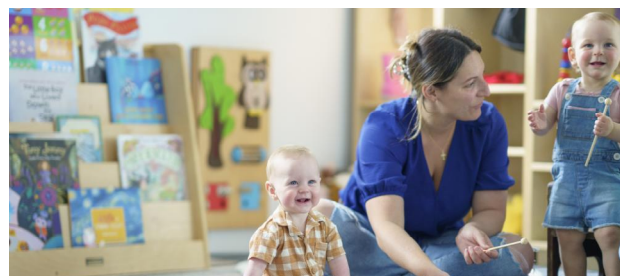


Intégration des crèches et micro-crèches dans la convention collective ESAP


100 % distanciel

Formation continue

Demi-journée de formation dédiée à l'intégration des crèches et micro-crèches dans la convention collective SAP : obligations, impacts sur classification, rémunération, temps de travail, prévoyance et analyse de cas pratiques.



POUR QUI ?

- Dirigeants et responsables de structures, personnels d'encadrement (Services RH, responsables, ...)



DURÉE

- 3 heures 30



TARIFS

- **Frais pédagogiques :**
 - Adhérent Fédésap : 250 € HT
 - Non-adhérent Fédésap : 312 € HT
- Tarif intra sur devis



PRÉ-REQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Comprendre l'intégration des crèches et micro-crèches dans la convention collective SAP, identifier les obligations qui en découlent et mesurer les impacts concrets sur l'organisation, la classification, la rémunération, le temps de travail et la prévoyance, à travers l'analyse de cas pratiques.

Programme

DEMI-JOURNÉE

INTÉGRATION DES CRÈCHES ET MICRO-CRÈCHES DANS LA CONVENTION COLLECTIVE

Approche du champ conventionnel des entreprises de services à la personne

- Périmètre des SAP
- Intégration des crèches et micro-crèches dans ce champ
- Distinction activités à domicile / activités exercées en établissement

Conséquences de l'application obligatoire de la convention collective SAP

- Fin de l'application volontaire d'une autre convention collective
- Sort des conventions et accords d'entreprise existants
- Articulation avec les avantages individuels acquis

Impacts concrets pour les structures

- Classification
- Rémunération
- Temps de travail
- Prévoyance

Études de mini cas pratiques

- Analyse de situations de crèches et micro-crèches ayant changé de convention collective

Financements possibles*

→ OPCO • AGEFICE

*Selon conditions d'éligibilité et de disponibilités des fonds



Formation accessible
aux **personnes en**
situation de handicap



INDICATEURS 2026 - Non applicables (nouvelle formation)